

PARTICULIERS



Tarifs des principaux services et opérations de votre Banque au 1^{er} janvier 2010

Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE
CENTRE ATLANTIQUE



Banque et populaire à la fois.

www.centreatlantique.banquepopulaire.fr

Nouvelle Directive Européenne sur les Services de Paiement



A partir du 1^{er} novembre 2009, une nouvelle Directive Européenne sur les Services de Paiement (DSP) entre en application en France.

Cette Directive, en cohérence avec l'ensemble de nos valeurs, renforcera vos droits. Elle concerne tous les clients à titre personnel ou professionnel.

Concrètement, elle a pour objectif de faciliter vos opérations courantes en France et dans l'Espace Economique Européen* (versements et retraits d'espèces, virements, paiements par carte, prélèvements, TIP et téléchèques) et s'applique :

- aux opérations libellées en euros ou dans l'une des devises de l'Espace Economique Européen et effectuées à l'intérieur de l'Espace Economique Européen,
- aux opérations libellées en euros et effectuées sur le territoire de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ou entre ces territoires et la France Métropolitaine et ses territoires d'Outre-Mer, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Les principales incidences de cette Directive sont les suivantes :

- en cas de vol ou d'une utilisation frauduleuse de votre instrument de paiement à votre insu, votre Banque prend en charge gratuitement, le blocage de votre instrument de paiement ainsi que son remplacement,
- un allongement des délais durant lesquels vous pourrez contester une opération de paiement effectuée sur votre compte, pendant 13 mois si vous n'aviez pas autorisé cette opération ou si la transaction a été mal exécutée et pendant 8 semaines, sous certaines conditions, s'agissant d'opérations par carte ou par prélèvement que vous aviez autorisées,
- une suppression des dates de valeur dans le cadre des opérations de paiement relevant de la Directive,
- un encadrement des délais maximum d'exécution d'une opération de paiement à partir du moment de réception de l'ordre par la Banque :

- 3 jours ouvrables jusqu'au 31 décembre 2011 pour les opérations en euros effectuées à partir d'un compte en euros (1 jour supplémentaire pour le traitement des ordres sur support papier). Ce délai passera à 1 jour ouvrable à compter du 1^{er} janvier 2012.

- 4 jours ouvrables pour les opérations libellées dans une devise de l'EEE*, nécessitant une opération de change (1 jour supplémentaire pour le traitement des ordres sur support papier).

- 4 jours ouvrables pour les opérations en devises de l'EEE (hors euros), à partir d'un compte dans la même devise et sans opération de change.

Sauf indication contraire de votre part, ces délais maximum d'exécution s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2010. Le cas échéant, en cas de refus de votre part, vous avez la possibilité de dénoncer votre convention de compte sans frais, avant cette date.

L'entrée en vigueur de ces nouveaux textes juridiques modifie également votre convention de compte de dépôt. Ce document mis à jour, détaillant les impacts de la Directive sur les Services de Paiement de façon plus précise, sera disponible dans votre agence ou sur notre site internet www.centreatlantique.banquepopulaire.fr à partir du 1^{er} novembre 2009. Vous pourrez également dès cette date obtenir son envoi par courrier à votre adresse sur simple demande auprès de votre conseiller.

A noter également que les modifications des conditions tarifaires à l'initiative de la Banque, comme toute autre modification de votre convention de compte, vous seront communiquées 2 mois avant leur entrée en vigueur effective.

Ainsi, sauf avis contraire de votre part, ces nouvelles dispositions tarifaires s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2010. Le cas échéant, en cas de refus de votre part, vous pourrez dénoncer votre convention de compte de dépôt avant cette date.

***Espace Economique Européen** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovaquie, Suède, Islande, Liechtenstein, Norvège. Au sens de l'ordonnance transposant la Directive Européenne sur les Services de Paiement, la dénomination "France", comprend : la France métropolitaine, ses départements d'Outre-Mer, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Sommaire

Pages

Chère Cliente, Cher Client, Cher Sociétaire,

Je vous présente notre nouveau guide des tarifs des principaux services et opérations qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

La Banque Populaire Centre Atlantique poursuit, en 2010, son engagement de transparence à l'égard de ses clients et du public dans le respect des dispositions réglementaires, comme par exemple la nouvelle Directive Européenne sur les Services de Paiement applicable dès le 1^{er} novembre 2009.

Nous portons une attention particulière à la présentation de ce document et à sa lisibilité afin qu'il soit l'un des vecteurs de la construction d'une réelle relation de confiance et de proximité avec vous.

Vous y trouverez de nombreux conseils et des informations pratiques pour vous aider à profiter au mieux de nos services.

Je vous assure de notre engagement à vous accompagner dans vos projets à chaque étape de votre vie et de celle de vos proches.

C'est la mission de votre conseiller en agence qui est à votre entière disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous pourriez souhaiter. N'hésitez pas à le solliciter.

Je vous remercie de votre confiance et de votre fidélité.

Très sincèrement,

*Michel Rochereau
Directeur de l'Exploitation
Banque Populaire Centre Atlantique*

Suivre le fonctionnement de votre compte

Vos opérations courantes
Vos opérations exceptionnelles
Les dates de valeur
Droit au Compte

6

Utiliser vos moyens de paiement

Choisir votre carte bancaire
Services liés à votre carte
Retirer des espèces au sein de l'EEE
Paiements par carte bancaire
Autoriser un prélèvement sur votre compte
Emettre ou recevoir un virement
Utiliser un chéquier
Incidents liés aux chèques

8

Accéder à votre banque à distance

Par Internet
Par Téléphone
Par Automate

13

Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins

14

Choisir des solutions d'épargne adaptées et gérer votre patrimoine

14

Bénéficier d'une épargne disponible
Épargner en vue d'un projet immobilier
Épargner pour vos enfants
Dynamiser votre épargne
Gérer votre portefeuille titres
Autres opérations de Bourse

Financer vos projets

18

Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus
Vos projets immobiliers
Vos projets personnels
Assurances Emprunteurs
Autres prestations

Protéger votre famille et vos biens

20

Votre assurance personnelle
Protéger vos enfants
Assurer l'avenir de vos proches
Assurer vos biens
Autres services
Louer un coffre
Transmettre votre patrimoine

Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger

21

Vos opérations de change manuel
Vos opérations par carte bancaire
Vos remises chèques payables à l'étranger
Vos virements vers l'étranger
Vos virements en provenance de l'étranger
Commission de change
Commissions additionnelles

Suivre le fonctionnement de votre compte



Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

Vos opérations courantes

- | | |
|---|----------------------------|
| ● Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte | gratuit |
| ● Délivrance d'un RIB ou IBAN | gratuit |
| ● Enregistrement d'un changement d'adresse | gratuit |
| ● Relevé de compte mensuel | gratuit |
| - mensuel en braille | gratuit |
| - quinzaine (par trimestre) | 3,80 |
| - autres périodicités | consulter votre conseiller |
| ● Edition d'un relevé de compte sur automate Banque Populaire | gratuit |
| - au guichet | 2,80 |
| ● Historique de compte : | |
| - relevé mensuel | 3,30 |
| et par feuillet | 1,05 |
| ● Frais de tenue et de gestion de compte : (par trimestre) | de 0 |
| - 0,12 € par paiement CB ; 0,24 € par autre écriture débit ; | à |
| 0,72 € par écriture débit ≤ 15,24 € | 30,00 |
| - gratuité sur paiements de prélèvements, domiciliations, virements internes, retraits distributeurs Banque Populaire | |
| - exonération si compte créditeur permanent > 500 € en valeur | |
| - bonus valorisant à 0,50 % les soldes créditeurs | |
| - non perception des frais si inférieurs à 7,50 € | |

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

Une nouvelle convention de compte de dépôt est à votre disposition à compter du 1^{er} novembre 2009. Venez la retirer à votre agence. Vous trouverez également l'intégralité des conditions générales de la convention à cette même date sur notre site Internet : www.centreatlantique.banquepopulaire.fr

Vos opérations exceptionnelles

- | | |
|--|---------|
| ● Recherche de document* : | |
| (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, repris à l'article L 133-1 du Code Monétaire et Financier) | |
| - simple | 12,60 |
| et par feuillet | 1,10 |
| - complexe | 136,00 |
| ● Courrier conservé à l'agence (par an) | 120,80 |
| ● Clôture de compte à vue ou compte sur livret | gratuit |
| ● Transfert de tout compte vers une autre Banque Populaire | gratuit |
| ● Transfert de tout compte épargne, hors compte titres, vers un autre établissement | 71,90 |
| ● Liste de vos opérations récurrentes et automatiques | gratuit |
| ● Retour "N'habite Plus à l'Adresse Indiquée" (par trimestre) | 28,30 |
| ● Traitement de réclamation : (dans le cadre d'opérations entrant dans le champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement) | gratuit |

* dont recherche de facturette carte bancaire

● Aide au changement de domiciliation

gratuit

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité" disponible dans votre agence et sur notre site Internet.

- | | |
|---|---------|
| ● Changement d'option fiscale | gratuit |
| ● Désolidarisation de compte joint | 35,80 |
| ● Edition d'une échelle d'intérêts | 12,60 |
| ● Gestion de compte inactif si votre compte n'enregistre aucun mouvement pendant plus de 12 mois consécutifs (par an) | 68,50 |

Les dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs. Elle intègre le délai de traitement informatique nécessaire à la réalisation de certaines opérations.

PRINCIPALES OPERATIONS	VALEURS
versement d'espèces	jour du versement
retrait d'espèces	jour du retrait
remise de chèques ⁽¹⁾	jour + 3 ouvrés
paiement de chèques	jour
virement émis	jour
virement reçu ⁽²⁾	jour
paiement d'un prélèvement	jour
paiement par carte : débit immédiat	jour du débit
paiement par carte : débit différé	dernier jour ouvré du mois

(1) chèques sur la France exclusivement

(2) jour : valeur appliquée par le correspondant

Droit au Compte

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

- | | |
|--|---------|
| ● Le Service Bancaire de Base se compose des services suivants : | gratuit |
| - l'ouverture du compte | |
| - un changement d'adresse au maximum une fois par an | |
| - un relevé de compte une fois par mois | |
| - des relevés d'identité bancaire (RIB) en fonction de vos besoins | |
| - l'encaissement de virements reçus et de chèques déposés | |
| - le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque) | |
| - le paiement de prélèvements ou de TIP | |
| - un moyen de consulter à distance le solde de votre compte | |
| - une carte de paiement à autorisation systématique (Electron) | |
| - deux chèques de banque au maximum par mois. | |

Utiliser vos moyens de paiement



Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Choisir votre carte bancaire

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les cartes internationales Visa ou Mastercard vous permettent d'effectuer des opérations à l'étranger.

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (prix d'un appel local) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Carte de retrait (par an)

- Point Argent Plus 23,00

Cartes de paiement (par an)

- Monéo Bleue 10,00
- Visa Electron® et Carte budj 39,00
- Visa Classic à débit immédiat* 39,00
- Visa Classic à débit différé* 46,00
- Eurocard Mastercard à débit immédiat* 39,00
- Eurocard Mastercard à débit différé* 46,00
- Carte Football Eurocard à débit immédiat* 44,00
- Carte Football Eurocard à débit différé* 51,00
- Visa Premier à débit immédiat* ou différé* 121,00
- Infinite à débit immédiat ou différé 300,00
 - 2^{ème} carte sur le même compte 220,00
- E-Carte Bleue pour vos paiements par Internet 10,00
 - avec Visa Premier ou Infinite gratuit

* Réduction de 50 % sur la 2^{ème} carte de même type sur le même compte.

Carte de crédit

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits mais également d'utiliser une ligne de crédit renouvelable ("revolving"), sous forme de réserve d'argent.

- Carte Créodis (par an) 17,00
- si 2^{ème} carte pour le conjoint sur le même compte réduction de 50 %

Services liés à votre carte

- Sécuriplus : assurance perte et vol de moyens de paiement (par an) 25,90
- 2^{ème} Assurance Sécuriplus sur le même compte (par an) 12,95

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Sécuriplus garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Pour faire opposition (7 jours/7, 24h/24), appelez le 01 77 86 24 24 (prix d'un appel local).

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

- Réédition du code confidentiel carte bancaire 8,50
- Frais d'opposition sur carte en cas de perte par le client (dans ou hors EEE*) 26,20
- Refabrication de carte en cas de perte par le client ou d'usage non conforme :
 - Point Argent Plus 6,90
 - autres cartes bancaires 15,50
- Fabrication de carte en urgence 30,60
- Modification du plafond d'autorisation de paiement par carte bancaire, à la hausse ou à la baisse (gratuit pour Visa Premier et Infinite) 10,50

En cas de vol ou d'un usage frauduleux de vos moyens de paiement

En cas de vol ou d'une utilisation frauduleuse de votre instrument de paiement à votre insu, sur Internet par exemple, votre Banque prend en charge les frais de mise en opposition de votre carte et la remplace. Nous vous invitons à faire opposition au plus tôt au 01 77 86 24 24 (prix d'un appel local), service disponible 7j/7, 24h/24. Votre Banque peut également être à l'initiative du blocage de votre instrument de paiement si elle soupçonne une utilisation frauduleuse de votre instrument.

- Frais d'opposition sur carte pour vol ou usage frauduleux (dans ou hors EEE) gratuit
- Refabrication de carte suite à une opposition pour vol (dans ou hors EEE) gratuit

Retirer des espèces (au sein de l'EEE*)

- Retrait d'espèces au guichet des agences BPCA gratuit
- Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire 14,10
- Retrait d'espèces à un distributeur Banque Populaire et Point Argent gratuit
- Retrait d'espèces à un distributeur d'une autre banque :
 - Point Argent Plus ou Visa Electron, à compter du 1^{er} retrait dans le mois 1,00
 - Visa Classic, Eurocard Mastercard, Carte budj à compter du 5^{ème} retrait dans le mois 1,00
 - Visa Premier ou Infinite gratuit

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, utilisez les automates Banque Populaire.

* EEE : Espace Economique Européen.

- Retrait d'espèces à un distributeur (en euros) effectué au sein de l'EEE*
- Retrait d'espèces à un distributeur, en devises EEE (hors euros), effectué au sein de l'EEE
 - Commission fixe
 - + commission proportionnelle au montant du retrait
- Retrait d'espèces à un guichet bancaire en euros autres devises : 2,5 % du montant du retrait + commission de

gratuit

3,55
2,50%
6,10
6,10

Paiements par carte bancaire

- Paiement par carte bancaire en euros en France et dans le reste de l'EEE
- Paiement par carte bancaire dans une devise de l'EEE (hors euros)

gratuit
2,50%

Autoriser un prélèvement sur votre compte

- Frais de mise en place d'un avis de prélèvement hors domestique
- Paiement d'un prélèvement ou d'un TIP
- Opposition à un prélèvement avant exécution
- Opposition définitive à des prélèvements récurrents (retrait du consentement)

8,90
gratuit
gratuit
16,80

Emettre ou recevoir un virement

- Virement occasionnel ou permanent reçu** : national, européen ≤ 50 000 € ou SCT Eurovirement en euros
- Virement occasionnel ou permanent en euros émis vers un compte BPCA
- Virement occasionnel national, européen ≤ 50 000 € ou SCT Eurovirement émis vers un compte d'une autre banque** en euros dans l'EEE y compris en France :
 - par Internet
 - au guichet de votre agence avec BIC/IBAN
- Virement permanent émis vers un compte d'une autre banque** en euros dans l'EEE y compris en France :
 - mise en place d'un virement permanent
 - coût par opération :
 - par Internet
 - au guichet de votre agence avec BIC/IBAN
- Virement en devises de l'EEE (hors euros) effectué ou reçu au sein de l'EEE (voir p. 22)
- Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)
- Opposition à un virement avant exécution, dans les délais légaux de révocation

gratuit
gratuit
0,22
3,35
gratuit
gratuit
1,50

Réduisez le coût de vos transactions et gagnez du temps en les réalisant par Internet.

Utiliser un chéquier

- Edition et renouvellement automatique de chéquier
- Envoi de chéquier :
 - envoi simple : 33 formules
 - 44 formules
 - envoi en recommandé avec accusé de réception :
 - 33 formules
 - 44 formules
- Envoi de chéquier non retiré au guichet dans un délai d'un mois
- Frais d'opposition sur chèque ou chéquier (par an)
- Chèque de banque

gratuit
1,00
1,85
7,15
8,30
7,70
16,80
12,80

Incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes faisant l'objet d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction et des éventuels frais annexes.

- Lettre d'information préalable avant rejet pour chèque sans provision
Frais compris dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération
- Forfait de frais en cas de rejet(s) effectif(s) d'un chèque sans provision
Aucun frais supplémentaire n'est appliqué si le chèque est représenté et rejeté au cours des 30 jours suivant le 1^{er} rejet.
 - chèque inférieur ou égal à 50 € forfait 30,00
 - chèque supérieur à 50 € forfait 50,00

Le forfait de rejet comprend : la lettre d'information préalable avant rejet, les frais de rejet, la commission d'intervention, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, les frais de gestion de compte en interdiction bancaire, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Chèque payé en période d'interdiction bancaire
- Chèque émis et retourné impayé pour motif autre que sans provision
- Ouverture dossier interdit autre banque
- Gestion compte interdit bancaire autre banque (par mois)
- Mainlevée interdiction chèque autre banque

33,30
gratuit
27,30
33,30
22,30

* EEE : Espace Economique Européen.

** Virement libellé en euros, en provenance ou à destination de l'Espace Economique Européen, comportant les coordonnées BIC et IBAN du bénéficiaire, codifié frais partagés ("SHARE").

Bénéficiaire de moyens de paiement alternatifs

au chèque : **Offre Baséo** (par mois)

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

3,50

Baséo Banque Populaire (forfait destiné aux clients sans chéquier)
Offre comprenant : une carte Visa Electron à autorisation systématique,
6 autorisations de prélèvement par mois, 2 virements occasionnels par
mois, 2 virements permanents par mois, 1 chèque de banque par an et
en option Cyberplus (avec réduction de 50 %).

Autres incidents de paiement

- Forfait de rejet(s) d'un ordre de paiement pour défaut
ou insuffisance de provision
 - montant du paiement rejeté inférieur à 20 € : les frais sont limités
au montant du paiement rejeté
 - montant du paiement rejeté égal ou supérieur à 20 € : forfait 20,00

Ce forfait comprend les commissions d'intervention pour provision
insuffisante, les frais de rejet (de prélèvements, TIP, TUP, virements y
compris Eurovirement SEPA, échéances de prêts consommation ou
immobilier), les frais de représentation et la notification de refus
d'exécution de l'ordre.

- Notification du refus d'exécution d'un ordre de paiement
(AVP, TIP, virement...) en cas d'insuffisance de provision 8,90
Frais compris dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération
- Notification du refus d'exécution d'un ordre de paiement
pour motif autre que sans provision (erreur matérielle,
absence d'autorisation...) 8,90
- Commission d'intervention pour provision insuffisante :
(plafond de 25 opérations par mois) par opération 9,20

Cette commission est la contrepartie du temps passé par le conseiller,
à l'analyse du compte et de la situation du client avant de décider de
payer ou non, une opération se présentant sur un compte insuffisamment
provisionné. Afin d'éviter ces frais, veillez à garder votre compte en
position créditrice ou dans la limite de votre découvert autorisé.
A défaut, prenez contact rapidement avec votre conseiller.

- Mise en opposition d'une carte par la banque pour utilisation abusive
avec notification du motif du blocage opéré par la Banque 40,30
- Utilisation abusive de carte bancaire (par opération) 16,30
- Avis à Tiers Détenteur, Saisie Attribution ou conservatoire 98,70
- Opposition Administrative : 10 % du montant de l'opposition. maximum 98,70

Accéder à votre banque à distance



Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Par Internet

- Cyberplus (abonnement mensuel, hors coût de connexion)
 - dans une convention de relation
 - EQUIPAGE 2,00
 - EQUIPAGE HORIZON gratuit
 - CARTE BUDJ gratuit
 - hors convention 4,00

Votre abonnement Cyberplus vous permet de bénéficier, à partir
d'un accès sécurisé au site de votre Banque, aux services suivants :
consultation de vos comptes et portefeuilles titres, possibilité
d'effectuer des virements, de suivre vos encours de cartes
bancaires, d'éditer des RIB...

Par Téléphone

- Serveur Vocal Tonalité Plus :
 - composez le **0 892 892 992** (0,34€/min)
- Accéder à notre Centre d'appels Alodis et joindre
un conseiller :
 - composez le **0 820 079 000** (0,12€/min)
- SMS + :
 - composez le **6 11 10** à partir de votre mobile 0,35€/envoi
+ coût du SMS

Les services à distance Tonalité Plus et SMS + vous permettent
de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos
comptes et vos dernières opérations.

- Moviplus (abonnement mensuel) :
 - informations quotidiennes 3,90
 - informations bi-hebdomadaires 2,80

Avec Moviplus, recevez sur votre mobile, le solde de votre compte,
selon la périodicité adaptée à vos besoins.

Par Automate

- Service Bancaire National gratuit

Lors de vos déplacements hors de votre région, le Service Bancaire
National attaché à votre carte de paiement vous permettra de
consulter le solde de votre compte en toute liberté sur l'ensemble
des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un
autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins



Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

Une convention de relation est une offre groupée de produits et services (compte de dépôt et compte épargne, carte bancaire, assurance moyens de paiement, service de banque à distance, autorisation de découvert, etc...) qui peut être complétée d'options en fonction de vos besoins. Elle est destinée à la gestion quotidienne de vos comptes et vous permet de bénéficier de réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits hors convention.

- EQUIPAGE réduction de 10 %
- EQUIPAGE HORIZON de 16 à 28 ans réduction de 50 %
- Convention CARTE BUDJ de 12 à 17 ans réduction de 50 %

Choisir des solutions d'épargne adaptées et gérer votre patrimoine



- Entretien Conseil annuel **gratuit**
- Carnet de Bord **10,80**

Bénéficiaire d'une épargne disponible⁽¹⁾

- Livret A 1,25 %
- Livret Développement Durable, net d'impôt 1,25 %
- LEP, net d'impôt 1,75 %
- Compte sur Livret 1,25 %
- Codevair 1,25 %

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

- Crescendo - Decrescendo (par an) **26,60**

Crescendo vous permet de gérer efficacement vos excédents de trésorerie : lorsque le solde de votre compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Inversement, Decrescendo permet de transférer automatiquement des fonds de votre compte épargne vers votre compte chèques.

Épargner en vue d'un projet immobilier⁽¹⁾

- Plan Epargne Logement⁽²⁾ (hors prime) **2,50 %**
- Compte Epargne Logement⁽²⁾ (hors prime) **0,75 %**

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

Épargner pour vos enfants⁽¹⁾

- Livret Premier Pas **2 %**
- Livret Jeunes (12 - 25 ans), net d'impôt **2,10 %**

⁽¹⁾ Taux de rémunération annuel, en vigueur au 01-08-2009 et susceptible de modification à tout moment

⁽²⁾ Net d'impôt, hors CSG et CRDS

Dynamiser votre épargne

Placements à terme, Assurance Vie, PEA... de nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin de constituer votre patrimoine, de l'optimiser, de préparer votre retraite... Rencontrez votre conseiller afin de trouver la solution d'épargne la mieux adaptée à vos besoins.

Gérer votre portefeuille titres

Frais de courtage.

La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et du mode de transmission que vous choisissez (agence, Internet avec LineBourse...).

Ordres de Bourse Euronext Paris (au comptant)

Offrez le meilleur partenaire de Bourse en ligne à votre épargne : avec LineBourse, vous disposez de tous les outils pour observer, agir, passer vos ordres (actions, OPCVM) et dynamiser votre épargne. Investisseur débutant ou expert averti, vous pilotez vos investissements à votre rythme et en toute liberté. LineBourse est un service accessible par notre site de banque en ligne Cyberplus (option Bourse).

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

- Ordres passés par Internet

Actions françaises au porteur et obligations	Commission proportionnelle	Minimum de perception
de 1 à 10 000 €	0,60 %	11,40 €
de 10 001 à 40 000 €	0,55 %	—
> 40 000 €	0,50 %	—

- Ordres passés en agence

	Commission proportionnelle	Minimum de perception
Actions françaises au porteur et obligations	1,40 %	21,40 €
Actions françaises nominatives	1,80 %	91,10 €

- Commissions pour un ordre avec Service de Règlement Différé :
 - coût proportionnel au montant brut négocié **0,60 %**
 - frais de prorogation **0,37 %**

Ordres de Bourse sur autres places

		Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
● Ordres Internet Cyberplus (option Bourse)*		
- bourse Europe	commission proportionnelle	0,47 %
	avec minimum	59,10
- bourse Américaine	commission proportionnelle	0,37 %
	avec minimum	74,70
- autres bourses étrangères	commission proportionnelle	1,05 %
	avec minimum	74,70

*uniquement par téléphone au centre d'appels

● Ordres passés en agence		
- toute bourse étrangère	commission proportionnelle	1,80 %
	avec minimum	90,20

Services de Bourse par Internet

● Mise en surveillance d'une valeur		0,45
● Surveillance et alerte		0,85
● Frais de recherche si erreur client		25,15
● Ordre passé par téléphone	en sus	8,90

Droits de garde (par an)

Les droit de garde correspondent à la rémunération perçue par la banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations...). Ils sont perçus en 2010 et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de bourse de l'année civile précédente.

● Portefeuille composé uniquement de valeurs émises par le Groupe Banque Populaire		17,00
● Autres portefeuilles		
- commission proportionnelle	avec minimum	40,30

Valeur du portefeuille titres	Commission proportionnelle
jusqu'à 50 000 €	0,30 %
de 50 001 à 80 000 €	0,25 %
> 80 000 €	0,20 %

- commission fixe par ligne	6,75
● Réduction sociétaire BPCA 5 %	

Droits de garde Internet (par trimestre)

Ils sont perçus chaque trimestre et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de bourse du trimestre civil précédent.

● Portefeuille composé uniquement de valeurs émises par le Groupe Banque Populaire		4,25
● Autres portefeuilles		0,05 %
- commission proportionnelle	avec minimum	10,10

Autres services

● Plan Hisséo : épargne programmée sur		
- Comptes d'instruments financiers		gratuit
- PEA - Plan d'Épargne en Actions		gratuit
- Assurance Vie (hors droits d'entrée)		gratuit
● Métaux précieux		
- Achat et vente	commission proportionnelle	1,20 %
	avec minimum	26,80
	avec maximum	470,60

Gestion sous mandat

- Consultez votre conseiller en agence

Autres services

● Bilan patrimonial	sur devis
● Relevé ISF	29,90
● Réédition d'un relevé ISF	29,90
● Edition d'Imprimé Fiscal Unique (IFU)	gratuit
● Réédition d'Imprimé Fiscal Unique	12,60

Autres opérations de Bourse

● Ordre de Bourse non exécuté, à compter du 4 ^{ème} jour	
- si passé en agence	3,60
- si passé par Internet	gratuit
● Transfert de titres vers autres banques (hors Banques Populaires)	

Commission proportionnelle	Minimum de perception	Maximum par ligne
0,10 % de la valeur du portefeuille	82,20 €	30,10 €

● Recherche historique titres ou fiscal	25,40
● Recherche complexe	sur devis
● Clôture anticipée de PEA	57,70
● Opérations d'attribution d'actions, augmentation de capital, introduction...	19,70
● Réinvestissement de dividendes	gratuit
● Achat et vente de droit	5,30
● Souscription/rachat OPCVM hors Groupe Banque Populaire	45,80



Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus

Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une autorisation de découvert. Le taux annuel effectif global (TAEG) est indiqué sur le relevé, l'arrêté de compte ou le contrat de prêt.

Le taux correspond au taux de base BPCA⁽¹⁾ appliqué aux particuliers + 9,60%.

Une souplesse de gestion peut vous être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. A défaut, le solde de votre compte doit être maintenu créditeur. Le coût total de votre découvert dépendra de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
• Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert, hors convention EQUIPAGE (par an)	40,80
• Découvert de compte non convenu : - intérêts débiteurs	Plafond du taux réglementaire ⁽²⁾
• Commission de dépassement	4 %
• Garantir le découvert de votre compte (par an)	
- Fructi-Facilités	15,20
- Assurance Compte (plus commercialisée)	18,60

⁽¹⁾taux de base en vigueur au 14-08-2009 : 7,90 %

⁽²⁾Ce taux calculé par la Banque de France est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Le TAEG est indiqué sur le relevé de compte.

Vos projets immobiliers

• Conditions et taux des prêts	consulter votre conseiller
• Frais de dossier Prêt Épargne Logement	gratuit
• Frais de dossier Prêt à Taux Zéro	gratuit
• Eco Prêt à Taux Zéro (montant maximal de 30 000 € sur 10 ans, sans intérêt ni frais de dossier)	gratuit
• Autres types de prêts immobiliers :	
- frais de dossier proportionnels au montant du prêt	1 %
	minimum 260,00
	maximum 960,00
- pour les prêts PAS	minimum 250,00
	maximum 500,00
• Si présence d'un contrat construction, ajouter	85,00

Vos projets personnels

• Conditions et taux des prêts	consulter votre conseiller
• Prêt personnel :	
- frais de dossier proportionnels au montant du prêt	1 %
	minimum 85,00
• Prêt Etudiants/Prêt Apprentis	
- frais de dossier	gratuit

Assurances Emprunteurs consulter votre conseiller

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, du montant et de la durée du crédit.

La **notice AERAS** concernant l'information des emprunteurs est disponible gratuitement dans votre agence.

• Suivi délégation assurance emprunteur	165,00
---	--------

Autres prestations

• Avenant sur prêt immobilier	
- modification de taux : 1,5 % du capital restant dû	minimum 470,00
- modification de durée ou de garantie	forfait 470,00
- modification du compte de prélèvement des échéances ou date de prélèvement	forfait 19,30
- autres modifications	forfait 87,30
• Edition d'un nouveau tableau d'amortissement	19,30
• Mainlevée de garantie	76,20
• Gestion dénonciation de caution	76,20
• Photocopie de contrat ou tout autre document de crédit	15,90
• Décompte sur prêt en cours	29,40
• Information des cautions (par an et par courrier)	15,60

Incidents de paiement sur prêts

• 1 ^{ère} et 2 ^{ème} lettres d'échéance de prêt impayée* (par lettre)	14,70
• 3 ^{ème} lettre d'échéance de prêt impayée*	21,20
• Opération non provisionnée (report échéance suite à provision insuffisante)	23,10

* + frais poste si recommandé

Protéger votre famille et vos biens



Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Votre assurance personnelle

- MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) consulter votre conseiller

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance au quotidien (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives ou sociales...).

- Autonomis consulter votre conseiller

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

Protéger vos enfants

- ASSUR-BP Enfant (tarif annuel par enfant) 18,00
- ASSUR-BP Horizon consulter votre conseiller

ASSUR-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 27 ans, une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...).

Assurer l'avenir de vos proches

- Fructi-Famille consulter votre conseiller

Ce contrat de prévoyance vous permet de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux, dans la limite de la législation en vigueur.

- Fructi-Budget (par an)
- Pour un revenu mensuel :
- de 1500 € 24,40
 - de 3000 € 47,20

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un an.

Assurer vos biens

- ASSUR-BP Auto consulter votre conseiller
- ASSUR-BP Habitat consulter votre conseiller

Autres services

- Bilan annuel Assurance/Prévoyance gratuit
- Informations juridiques et vie pratique (BP Infos) 4,60

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller est à votre disposition pour vous guider dans le choix d'assurances adaptées à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

Louer un coffre

Le tarif annuel dépend du volume du coffre choisi.

minimum 46,80
maximum 146,60

Transmettre votre patrimoine

- Ouverture d'un dossier de succession
 - un compte 85,80
 - deux comptes 108,20
 - trois comptes et plus 128,60
 - titres : 0,50 % du montant du portefeuille avec maximum 360,00

Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger



Vos opérations de change manuel

- Délivrance de chèques de voyage
 - en euros : commission de 3,5 % du montant. minimum 5,20
 - autres devises : commission de change de 4,5 % appliquée sur le cours.
- Encaissement de chèques de voyage
 - en euros : commission de 1,25 % du montant. minimum 5,20
 - autres devises : commission de change de 4,5 % appliquée sur le cours.
- Achat et vente de billets de banque étrangers
 - commission de change de 4,5 % appliquée sur le cours
 - commission de bordereau en sus 5,20
 - commission supplémentaire par opération < 100 € 3,00

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Vos opérations par carte bancaire

● Paiement par carte bancaire en devises dans ou hors de l'EEE* :		
- Commission proportionnelle au montant de la transaction		2,50%
● Retrait d'espèces à un distributeur en devises dans ou hors de l'EEE :		
- Commission fixe		3,55
+ commission proportionnelle au montant du retrait		2,50%
● Retrait d'espèces à un guichet bancaire en devises dans ou hors de l'EEE :		
- Commission fixe		6,10
+ commission proportionnelle au montant du retrait		2,50%

Vos remises chèques payables à l'étranger

● Montant inférieur ou égal à 150 € ou contrevaieur		gratuit
● En euros :		
- de 151 à 300 €		13,60
- au-delà de 300 € : 0,10 % de la remise	minimum	19,30
	maximum	79,00
● En devises : idem "en euros"		
+ commission de change (cf ci-dessous)		
● Frais de rejet de chèque international	consulter votre conseiller	

Vos virements vers l'étranger

● Virement émis en euros vers un pays hors EEE ou en devises dans ou hors EEE :		
- inférieur ou égal à 150 €		9,95
- de 151 € à 1500 €		17,50
- au-delà de 1500 €		27,00
+ commission de change si devises (cf ci-dessous)		

Vos virements en provenance de l'étranger

● Rapatriements en euros en provenance d'un pays hors EEE ou en devises dans ou hors EEE		16,20
+ commission de change si libellé en devises (cf ci-dessous)		

Commission de change

(proportionnelle par tranche au montant de la transaction)

● Montant inférieur ou égal à 80 000 €	0,50%
● de 80 001 € à 200 000 €	0,25%
● de 200 001 € à 500 000 €	0,125%
● au-delà de 500 000 €	0,0625%
● avec minimum de 13 €	

Commissions additionnelles

● Edition d'avis d'opéré	2,45
● Requalification de virement (IBAN ou BIC incomplets, inexistants...)	6,00
● Traitement d'instruction personnalisée	10,50

* EEE : Espace Economique Européen.

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, vous êtes financièrement fragilisé par un accident de la vie, votre Banque Populaire souhaite vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais. Vous disposez de trois possibilités :

- 1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.**
- 2. Vous pouvez également contacter par courrier notre Service Qualité Clients**

BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE

Service Qualité Clients - 54, rue de Gabel - 79180 Chauray

- 3. En dernier recours, le Médiateur**

Au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

Le Médiateur de la Banque Populaire Centre Atlantique
32, bd Carnot - BP 10416 - 87011 Limoges Cedex I

Et pour plus d'informations...

Consultez le site Internet de la Fédération Bancaire Française :

"les Clés de la Banque" www.lesclesdelabanque.com

Il contient de multiples informations sur vos droits et vos obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...



Nos tarifs sont également disponibles gratuitement en agence et consultables en libre service sur notre site Internet :

www.centreatlantique.banquepopulaire.fr



Ce pictogramme identifie sur vos extraits de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre extrait de compte. Vous recevez également une fois par an et en début d'année, un relevé de l'ensemble des frais facturés sur votre compte au cours de l'année écoulée.

Pour rester en contact avec votre banque à tout moment

ALODIS

**Un conseiller à votre écoute
au 0 820 079 000**

(0,12 € TTC/mn)

Semaine : 8 h 30 - 19 h

Samedi : 8 h 30 - 13 h



TONALITÉ PLUS

**Vos comptes par téléphone
au 0 892 892 992**

(0,34 € TTC/mn)



MOVIPLUS

**La réception d'infos
sur votre mobile**



SMS+

**Votre compte en quelques secondes
sans abonnement**

SMS 6 11 10

(0,35 € TTC/envoi + prix d'un SMS)



CYBERPLUS

**En quelques clics,
le suivi de vos comptes via Internet**

www.centreatlantique.banquepopulaire.fr



Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 755 501 590 RCS Niort. Siège social : 10 avenue Bujault 79000 Niort. Société de courtage d'assurance - Natixis Assurances : Assurances Banque Populaire IARD, Vie et Prévoyance - pour les opérateurs de courtage d'assurance, n° d'immatriculation au registre des intermédiaires Orias : 07 005 628. Document non contractuel - Réf 20103-V5-09/09-BPCA 125-2010/01
Credits photos : Getty / Fotolia - Création : Curry Saark - Le présent document est modifiable sous condition de la loi MURCEF - Imprimé sur papier recyclé